

Communiqué

Jusqu'à 200 000 \$ sont disponibles pour participer à l'évaluation environnementale du projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert

HULL (Québec) - le 7 mars 2003 - L'Agence canadienne d'évaluation environnementale annonce la mise en place d'un Programme d'aide financière aux participants. Le Programme offre jusqu'à 200 000 \$ pour permettre au public de prendre part à l'examen par une commission du projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert. La commission étudiera les effets du projet sur l'environnement.

Un comité d'examen de l'aide financière, indépendant de la commission, étudiera toutes les demandes et recommandera l'attribution de fonds, conformément aux critères d'admissibilité énoncés dans le Guide d'aide financière aux participants. L'aide financière sera distribuée en deux étapes.

Étape I : Jusqu'à 50 000 \$ seront disponibles pour l'examen des directives préliminaires qui orienteront les promoteurs dans l'élaboration de l'étude d'impact du projet. Les demandes d'aide financière pour les activités de la première étape doivent être reçues à l'Agence au plus tard le 11 avril 2003.

Étape II : Jusqu'à 150 000 \$ serviront à examiner l'étude d'impact, à se préparer pour les audiences publiques et à y participer. L'étude d'impact sera la base de l'examen du projet par la commission. La date d'échéance des demandes pour la seconde étape sera annoncée plus tard.

Le projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert que proposent Hydro-Québec et sa filiale, la Société d'énergie de la Baie James, se situe dans le nord-ouest du Québec, à l'est de la baie James, et comprend les éléments suivants :

- la dérivation d'une partie des eaux du bassin versant de la rivière Rupert (jusqu'à 800 m³/s) dans le bassin versant de la rivière Eastmain, appelée dérivation Rupert;
- l'ajout d'une centrale (jusqu'à 770 MW) au réservoir Eastmain 1, la centrale de l'Eastmain-1-A;
- l'ajout d'ouvrages au site de la Sarcelle, à la sortie du réservoir Opinaca.

Pour ce faire, le projet prévoit notamment la construction de quatre barrages, 51 digues, deux biefs qui ennoieraient une superficie de 395 km², 12 000 m de canaux ou de tunnel de dérivation et deux routes d'accès permanentes.

[Le Guide d'aide financière aux participants](#), le formulaire de [demande](#) ainsi que des renseignements sur le processus d'examen par une commission du [projet](#) sont disponibles sur le site internet de l'Agence.

- 30 -

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale administre le processus fédéral d'évaluation environnementale. Ce processus permet de déterminer les effets environnementaux des projets à l'étude, de prendre les mesures appropriées à ces effets et ce, en favorisant le développement durable.

Renseignements :

Elise Dhaussy
Conseillère principale en communications
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Tél. : (819) 953-4054
Télec. : (819) 953-2891
elise.dhaussy@ceaa-acee.gc.ca

Pour des renseignements sur le Programme d'aide financière aux participants ou pour soumettre une demande veuillez communiquer avec :

Martynn St-Andre
Programme d'aide financière aux participants
Agence canadienne d'évaluation environnementale
200, boul. Sacré-Coeur, 13e étage
Hull (Québec) K1A 0H3
Tél. : (819) 994-4049
Télééc. : (819) 997-4931
martynn.st-andre@ceaa-acee.gc.ca

Pour des renseignements sur le processus que suivra cette commission d'examen, veuillez communiquer avec :

Jean Crépault
Gestionnaire de la commission
Agence canadienne d'évaluation environnementale
200, boul. Sacré-Coeur, 13e étage
Hull (Québec) K1A 0H3
Tél. : (819) 953-2989
Télééc. : (819) 997-4931
jean.crepault@ceaa-acee.gc.ca



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada